

ANALYSE de l'ENQUETE SUR LES PAYSAGISTES CONCEPTEURS OU ASSIMILES

Evolution en 5 ans :

4 700 paysagistes diplômés en 2021 (1300 diplômés de plus en 5 ans)

En rapport à :

30 000 architectes

20 000 urbanistes

Entre **2 000 et 4 000 écologues** (source à confirmer)

Quelques **centaines de concepteurs lumière**

Nous représentons un corps non négligeable dans les professions de la conception de la ville.

Même si le rapport est de 1 à 6 avec les architectes et de 1 à 5 avec les urbanistes, notre profession s'étoffe d'année en année alors que les architectes stagnent (29 034 en 2013).

Cette augmentation vient de la relative jeunesse de notre profession – 42 ans en moyenne – sur l'ensemble des paysagistes. Elle était de 38.5 ans il y a 5 ans.

La progression vient de **1300 diplômés en 5 ans** (sans compter les départs à la retraite qui sont encore très faibles)

Parallèlement les architectes sont **1200 diplômés de plus par an**, mais ils ont beaucoup de départ à la retraite. L'âge moyen des architectes est de 51 ans.

LES PAYSAGISTES / Une augmentation régulière mais une répartition inégale

4700 paysagistes diplômés dont 3850 travaillent dans les métiers du paysage

→ 18% font en dehors du paysage : un pourcentage constant depuis 5 ans. Pourquoi cette perte de savoir-faire ? le chômage est en baisse (de 20% à 9%), légère augmentation des retraités mais augmentation forte de ceux qui font un autre métier.

→

Qui sont ces paysagistes qui changent de branche ? et pourquoi le font-ils ?
Est-ce directement après l'école ou bien en cours de carrière ?

+ 1300 diplômés (de 3400 à 4700)

+1050 paysagistes soit 200 paysagistes/an, nombre qui correspond aux sorties d'école. Mais cette augmentation se répartit de façon inégale :

+670 paysagistes dirigeants (de 1080 à 1750)

+250 paysagistes salariés (de 1310 à 1560)

+110 paysagistes auto-entrepreneurs (de 430 à 540)

Cette répartition n'est pas celle des sorties d'école mais un rebrassage interne des paysagistes (certains salariés sont devenus dirigeants, certains autoentrepreneurs sont devenus dirigeants, ...)

—————> Connaitre mieux les parcours des paysagistes et notamment les jeunes sortis des écoles ?

LES DIRIGEANTS OU ASSOCIES / vers un regroupement des dirigeants ?

+100 agences de paysage (de 1150 à 1250)

L'augmentation du nombre d'agence ne correspond pas à l'augmentation du nombre de dirigeants.

En 2015 : 1150 agences et 1080 dirigeants paysagistes (dont 976 dans agence paysage)

En 2021 : 1250 agences et 1750 dirigeants paysagistes (dont 1590 dans agence paysage)

Ce comparatif laisse penser que les nouveaux dirigeants se sont associés entre eux pour monter des agences ou se sont associés à d'anciens dirigeants + quelques-uns partis à la retraite.

—————> Préciser le montage des nouvelles agences, qui sont ces dirigeants ? quels parcours de carrière ?

Sur les 1590 dirigeants d'agence de paysage :

1500 sont paysagistes concepteur

90 n'ont pas le titre et veulent se lancer dans une VAE (A confirmer)

—————> Confirmer le nombre des paysagistes dirigeants voulant obtenir le titre

LES SALARIES / Une augmentation assez faible mais une part plus importante dans le Public

+1050 paysagistes et seulement 250 paysagistes salariés de plus en 5 ans

Sur les 1560 salariés paysagistes :

- 620 travaillent dans le public soit 40%
- 940 travaillent dans le privé soit 60%

La part des salariés dans le public (Maitrise d'ouvrage) a fortement augmenté en 5ans de 460 à 620, ce qui est une bonne chose car ce sont des donneurs d'ordre pour des missions de paysagistes. On les trouve principalement dans :

- Les collectivités territoriales (communes, EPCI, Départ et Région) (44%)
- CAUE, (18%)
- Agence urba (12%)
- PNR
- Services de l'Etat

La part des salariés dans le privé a augmenté de 750 à 940 et leur répartition est restée quasiment la même que 5 ans auparavant avec une légère baisse dans les agences de paysage (de 57 à 54%) et 46% dans les agences d'ingénieurs, architectes, géomètres et autres.

—————> Pourquoi les paysagistes partent-ils vers les autres agences ? est-ce une question d'offre d'emploi ? est-ce une question de rémunération ?

Parallèlement, les agences de paysages ont recruté 350 paysagistes de plus en 5ans.

Sur les 2150 salariés des agences de paysage :

- 54% sont paysagistes soit 1160
- 46% viennent d'autres formations (archi, urba, écologie, ingénieur, administratifs) soit 990

—————> La mise en relation de ces deux chiffres montre la très grande relation qui existe entre les professions de la conception (paysage, architecture, urbanisme, ingénierie, écologie). Ce point serait intéressant à étudier avec les autres professions, voir comment ils réagissent à ces « glissements » ou à ces complémentarités de métiers

LES AUTO-ENTREPRENEURS / Un statut qui se développe, est-ce un signe de fragilité ou de fluidité ?

+ 110 auto-entrepreneurs en 5 ans, (de 430 à 540)

Parallèlement l'âge de ces auto-entrepreneurs ne bouge pas en 5ans ((35 ans en moyenne) et leur ancienneté en tant qu'auto-entrepreneur n'est que de 4 ans alors que leur ancienneté en tant que paysagiste est de 9 ans.

Ces chiffres permettent de comprendre que cette catégorie de paysagiste est très mouvante. C'est un statut provisoire qui dure peu de temps. Sans doute passent-ils ensuite au statut de dirigeant.

Mais leur nombre augmente. Est-ce subi parce qu'il n'y a pas assez d'emploi salarié ? Est-ce un salariat déguisé ? Est-ce un choix délibéré pour être « plus libre » ? est-ce une bonne chose de débiter par l'auto-entreprenariat ?

—————> Préciser les parcours des jeunes, leurs choix ou leur non-choix ?

ACTIVITES SECONDAIRES / un signe de diversification ou un signe de fragilité économique ?

Sur les 3850 paysagistes, 28% soit 1100 ont une activité secondaire. Chiffre en augmentation depuis 2015 (de 800 à 1100). Ce sont surtout les autoentrepreneurs qui ont une 2^{ème} activité (47% d'entre eux) et qui occupent beaucoup de leur temps (62% de leur temps dans une activité en lien avec le paysage).

Est-ce une diversification choisie ? ou subie ? Si on met en regard les structures d'agence qui sont unipersonnelle à 70% , on peut se demander si ces structures ne sont pas trop fragiles pour faire vivre seul son dirigeant.

—————> Préciser les parcours des auto-entrepreneurs et leur 2^{ème} activité ?

LES AGENCES DE PAYSAGE / Des structures fragiles qui se fragilisent toujours plus

1250 agences de paysage (1150 en 2015), soit une augmentation de

+ 100 agences en 5 ans

Une augmentation relativement faible par rapport la progression du nombre de diplômés.

Les 1250 agences de paysage se répartissent :

- **70%** des entreprises ont 0 salarié
- 20% des entreprises ont 1 à 4 salariés
- 10% des entreprises ont + de 5 salariés

Le nombre d'entreprises unipersonnelles augmentent de 782 à 875, soit + 93 entreprises nouvelles. Les autres stagnent. Donc l'augmentation du nombre d'agence est essentiellement créée par de paysagistes seuls. Les agences moyenne progressent peu.

Cette très grande majorité d'entreprises unipersonnelles et dont la proportion augmente d'année en année est sans aucun doute **un signe de fragilité de notre profession**. Ces petites agences ne peuvent pas répondre à des projets d'envergure. Elles peuvent difficilement être mandataires d'équipe pluridisciplinaire. Elles peuvent difficilement répondre à des appels d'offre éloignés de leur région. Certaines d'entre elles sont-elles regroupées ?

—————> Préciser les missions de ces « petites » agences ? Ont-elles la possibilité de se développer ? Le cherche-t-elles ?

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES AGENCES DE PAYSAGE / En progression mais pas pour tout le monde

Chiffre d'affaires en 2021 : 311 Millions d'euros (241 Md'€ en 2015)

Un chiffre en progression régulière de 5 à 10% par an (sauf la baisse de 11% en 2020). C'est plutôt bien mais cette progression n'est pas forcément bien répartie.

La répartition du chiffre d'affaires entre les agences :

- 1/3 pour les agences de plus de 10 salariés soit 105 Million d'€ pour 30 agences
- 2/3 pour les agences de moins de 10 salariés soit 206 Million d'€ pour 1220 agences

Ce qui donne un CA en moyenne de :

- 3,5 Millions d'euros pour les 30 « grandes » agences
- 170 000 euros pour les 1220 autres agences

→ Il serait intéressant de connaître un peu mieux la répartition dans les 1220 agences, notamment entre les unipersonnelles, celles de 1 à 4 salariés, celles entre 5 et 10 salariés. Au-delà du chiffre d'affaires, il serait intéressant de connaître le revenu moyen des paysagistes

Les architectes exerçant en libéral ont un chiffre d'affaires moyen de 110 000 euros en 2018

LES SALARIES DES AGENCES DE PAYSAGE / en augmentation sur les 10 plus grandes agences

2150 salariés en 2021 en progression + 350 salariés en 5 ans

La répartition des salariés et leur évolution depuis 5 ans :

- +268 salariés dans les agences de + de 15 salariés (de 259 à 527)
- +122 salariés dans les agences de 10 à 15 salariés (de 222 à 344)
- +47 salariés dans les agences de 5 à 9 salariés (de 684 à 731)
- -136 salariés dans les agences de 1 à 4 salariés (de 684 à 548)

Quand on regarde la répartition des salariés dans les agences on remarque que plus les agences sont grandes plus elles augmentent leurs effectifs et notamment celles de + de 15 salariés. Le nombre de salariés étant directement lié au chiffre d'affaires, on constate que les écarts se creusent de plus en plus entre les « grandes » agences et les « petites ». Ce phénomène est très inquiétant pour la profession.

LE STATUT DES SALARIES / Une bonne proportion des cadres

Parmi les 2150 salariés

- 36% sont cadres
- 64% sont employés

Cette répartition semble assez bonne au regard de la population active française (18.5% de cadre)

LA PROVENANCE DES SALARIES DES AGENCES DE PAYSAGE / vers une pluridisciplinarité

54 % des salariés des agences de paysage sont paysagistes

46% des salariés proviennent de formations différentes :

- Architecte,
- Urbanistes,
- Géographes,
- Ingénieurs,
- Ecologues,...

Cela montre une grande pluridisciplinarité dans les agences. Est-ce voulu ? recherche-t-on des formations différentes ou bien est-ce par défaut de qualification des paysagistes ? ou parce que les paysagistes veulent aller dans d'autres types d'agence ?

Préciser les parcours des salariés ? préciser les choix des dirigeants ?

LES MISSIONS DES AGENCES DE PAYSAGE / Vers une diversification du métier

La répartition des missions des agences a beaucoup évolué en 5 ans :

- 48% pour des missions de maîtrise d'œuvre réalisation (70% en 2015)
- 52% pour des missions d'études, planification, grand territoire (30% en 2015)

C'est un vrai tournant de notre profession qui se diversifie vers :

- la programmation urbaine,
- Le Grand territoire,
- Les docs d'Urbanisme,
- La concertation, l'animation

CONCLUSION /

Les suites à donner à cette enquête se répartissent en 4 grandes orientations. Deux d'entre elles montrent une évolution positive du métier, à savoir **la diversification du métier de paysagiste** et la part de plus en plus grande de **la présence des paysagistes dans la maîtrise d'ouvrage** (Public).

Les deux autres sont très préoccupantes. Elles portent sur **la rémunération trop faible des missions des paysagistes** qui par voie de conséquence conduit à **la fragilité des structures de nos agences de paysage**.

- 1. La diversification du métier** : C'est une évolution radicale de nos façons de travailler. Il faut communiquer dessus. Faire prendre conscience aux maitres d'ouvrage que nous sommes formés pour tous ces métiers et que nous sommes compétents dans les domaines de l'urbanisme, de la concertation, de la programmation urbaine, ...
Le Palmarès du Paysage et la revue Paysage(s) est un outil pour mettre en valeur cette diversité des métiers. Il faut mieux communiquer dessus, se servir des événements pour inviter le plus d'élus possibles.
- 2. La présence des paysagistes dans la maîtrise d'ouvrage** : c'est un grand pas qui a été fait depuis 5 ans et qui est très important pour toute la profession, car grâce à eux, les appels d'offre mettent en avant de plus en plus les paysagistes comme mandataire d'équipe pluridisciplinaire. Grâce à eux la place du paysage est revalorisée dans les questions de programmation urbaine.
Il faut continuer à valoriser les postes dans les collectivités territoriales, dans les organismes comme les CAUE, les PNR ou les agences d'urbanisme. La création du **Grand Réseau de Paysage** est un moyen de mettre en valeur les paysagistes au sein de ces organismes partenaires avec lequel nous travaillons souvent. Il faut aussi communiquer sur les emplois possibles dans ces organismes. Faire parler ceux qui y travaillent pour donner envie à des jeunes ou moins jeunes de postuler. Des petites vidéos interview de ces représentants pourraient être faites et poster sur le site internet de la FFP : directeur d'école du paysage, paysagiste dans une communauté de communes, paysagiste dans le réseau des Grands Sites de France, paysagiste dans les agences d'urba, paysagiste au ministère, ...
- 3. La rémunération trop faible des missions des paysagistes** : C'est un constat accablant et contradictoire. La demande en paysage dans le domaine public se développe et pourtant les rémunérations des commandes restent toujours aussi basses, voir elles diminuent par le jeu de la concurrence. Certaines missions comme les études de grand territoire, les Plans de paysage, les Atlas, sont très mal rémunérés au regard du temps passé, les très nombreuses réunions, les ateliers, ...
Les missions de maîtrise d'œuvre sont encore rémunérées sur le montant des travaux qui sont beaucoup plus faibles que ceux des architectes ou des bureaux d'études techniques, alors que le temps passé est souvent incompressible. La loi MOP nous range dans le domaine des infrastructures que sont les routes, les ponts et autres ouvrages techniques. Ce calcul des rémunérations sur les travaux ne pousse pas à la sobriété qui est pourtant notre caractéristique et notre volonté pour lutter contre le dérèglement climatique et pour encourager la préservation des ressources.

La FFP pourrait proposer des types de contrats différents qui sont plutôt calculés au forfait avec des montants minimum que les maitrise d'ouvrage ne pourrait pas accepter. Elle pourrait donner des ordres de prix en référence, pour donner une idée des temps passés sur la conception, sur la création, sur la concertation, sur les échanges avec la Moa et les partenaires.

- 4. La fragilité des structures de nos agences de paysage :** Cette fragilité est très inquiétante. Face à la concurrence des autres métiers de la conception, comme l'architecture ou l'urbanisme, ou l'ingénierie, nous ne sommes pas suffisamment solides pour garder notre place et encore moins pour nous développer. Quelques grandes agences arrivent à se développer mais leur nombre est insuffisant pour se faire reconnaître. Le risque est à terme, que la profession soit dépréciée et notamment par les jeunes qui ne voudront plus s'y lancer hormis quelques militants.

La difficulté vient que nous sommes très indépendants, nous ne formons pas un corps suffisamment soudé pour nous entraider. Chaque parcours de paysagiste est isolé des autres. On n'apprend pas assez des expériences des autres.

La FFP pourrait lancer des petites formations sur les structures et les statuts des entreprises. Autour de la recherche d'emploi, nous pourrions ajouter des petits tutos sur comment monter son entreprise. Quel statut choisir ?

Parallèlement, on pourrait aussi expliquer comment on rédige un contrat avec une Moa, quelle place prendre dans une équipe pluridisciplinaire ? Ces tutos se feraient sur la base d'expérience des plus anciens.

Claire Gautier, le 1^{er} mars 2021